

Caisse de compensation

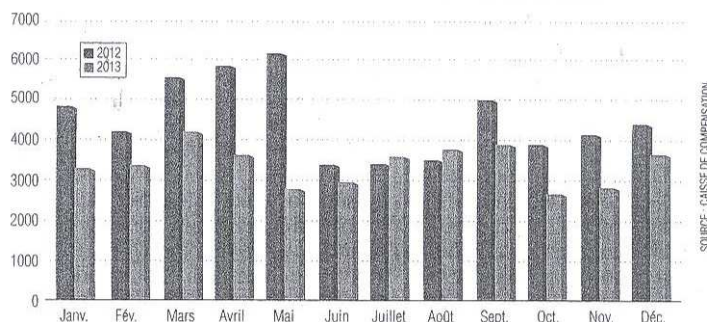
Les dépenses ont baissé

● L'actualisation des chiffres de la caisse de compensation relative à l'année 2013 fait ressortir une augmentation des dépenses. En effet, elles sont passées de 36 MMDH, tel que calculé en janvier dernier, à 40 MMDH. Malgré cela, elles ont baissé de 26% par rapport à 2012.

La caisse de compensation livre ses chiffres actualisés à fin février 2014. Ainsi, la charge globale de compensation au titre de l'année 2013 a augmenté de 4 MMDH par rapport aux derniers calculs effectués par la caisse. Elle est passée de 36 MMDH, tel que calculé en janvier dernier, à 40 MMDH. Le différentiel s'explique par l'actualisation des chiffres «sur la base des dossiers reçus par la caisse de compensation jusqu'en février». Malgré cette hausse, les dépenses de

compensation ont baissé de près de 26% par rapport à 2012 où elles ont atteint 52,6 MMDH. Ce sont les produits pétroliers qui viennent en tête des dépenses avec une charge de 22 MMDH. «76% concernent la subvention du gasoil 50 PPM, du super sans plomb et du fuel n°2». Ces trois produits cumulent 16,9 MMDH. Logiquement, ces chiffres baisseront au titre de 2014 du fait de la suppression de la subvention pour super sans plomb et le fuel n°2, et de la baisse graduelle de la subvention pour le gasoil

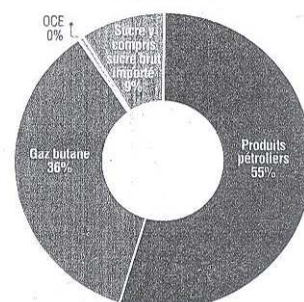
CHARGE DE COMPENSATION JANVIER - DÉCEMBRE 2012 - 2013



SOURCE : CAISSE DE COMPENSATION

50 PPM. Une décision qui a fait grincer les dents chez les industriels, les opérateurs de transports et particuliers. Cependant, elle aura des effets bénéfiques incontestés sur le budget de l'État. Le reste des dépenses sur ce poste sont partagées entre le fuel ONEE-spécial et le gasoil destiné à la pêche côtière. Le premier s'adjudge 23% des dépenses totales des produits pétroliers, soit quelque 5 MMDH. Le second ne représente, lui, que 1% de celles-ci, soit 127 MDH. S'agissant du gaz butane, il vient en deuxième position dans la structure des dépenses de compensation. À fin février 2014, ses dépenses se sont élevées à 14,2 MMDH. «Jusqu'au mois de février 2014, la caisse de compensation comptabilise encore la charge au titre de 2013», tiennent à noter les responsables de la caisse. Et d'ajouter : «il convient de noter également que 96% de cette charge concerne les frais de distribution des centres emplisseurs». En effet, l'importation et les frais de transport ne représentent que 4% des dépenses relatives au gaz, soit 556 MDH. Le reste, soit les 13,695 MMDH, est relatif à la distribu-

DÉCOMPOSITION DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT



tion. Le sucre, quant à lui, cumule 3,5 MMDH, correspondant à la consommation actualisée des mois de janvier à décembre 2013. Concernant les restitutions reçues des sociétés de boissons gazeuses et non gazeuses, elles ont atteint, au 31 décembre 2013, 92 MDH, affichant une hausse de 8% par rapport à l'année d'avant. Beaucoup s'accordent à dire qu'il y a un important effort à fournir sur ce dossier!

PAR HAYAT GHARBAOUI
h.gharbaoui@leseco.ma

Recul des arriérés

À fin février 2014, le paiement de la subvention des produits pétroliers, du gaz butane et du sucre a atteint la valeur de 3,1 MMDH. De ce fait, les arriérés de paiement des opérateurs auprès de la Caisse de compensation s'élèvent à 12,9 MMDH, dont 55% concernent les produits pétroliers, soit 7,1 MMDH. Les arriérés du gaz, quant à eux, représentent 36%. Avec la décompensation totale du super sans plomb et du fuel n°2, ainsi que la baisse de la subvention sur le gasoil 50PPM, le problème des arriérés finira par se dissiper, car ils ne s'accumuleront plus comme par le passé.